

COMMUNE
DE**Neuville-les-Dames**

01400

NEUVILLE-LES-DAMES, LE 23 AVR. 2020



Budget primitif 2020

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRINCIPAL

I – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.neuvillelesdames01.fr

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat (Préfecture) dans les 15 jours qui suivent son adoption. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. En raison de l'épidémie de covid-19, cette année 2020, la date limite de vote des budgets a été reportée au 31 juillet 2020.

Le budget 2020 a été voté le 23 avril 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat, aux heures d'ouvertures.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant les acquisitions de services et fournitures, le versement des salaires des agents et indemnités des élus, les contributions et participations à différentes structures, le versement des intérêts sur la dette, etc.... De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à constater les dépenses d'équipements et d'infrastructures, et également le remboursement du capital de la dette.

Population

Au 1^{er} janvier 2020, la population de la commune notifiée par les services de l'INSEE est de 1 531 habitants. Elle était de 1 528 habitants au 1^{er} janvier 2019.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	1 062	1 069	1 064	1 141	1 231	1 500	1 497	1 505
Densité moyenne (hab/km ²)	39,9	40,2	40,0	42,9	46,3	56,4	56,3	56,6

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	1.523 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	836			
Part des foyers non imposés	58,6 %	51,9 %	55,6 %	57,1 %
Revenu fiscal moyen par foyer	25.067	29.705	27.931	26.586

Données économiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	679 logements			
-> dont part de résidences secondaires	3,5 %	7,2 %	15,8 %	13,6 %
-> dont logements vacants	0	2	1	2
Bases communales imposées en foncier bâti	1.297.254			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	81,6 %	58,0 %	72,9 %	71,9 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	2,5 %	1,3 %	1,0 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,5 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	15,4 %	10,3 %	10,1 %	10,5 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,1 %	30,1 %	15,7 %	16,4 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	83	56	61	53
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	83	56	61	53
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	62	42	44	39
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	62	42	44	39

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2020 s'élève à 1 473 530 € (opérations réelles et d'ordre) tant pour les recettes que pour les dépenses. Au sein de cette section, sont gérés 2 services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe (le local épicerie-boucherie situé à l'angle de la grande rue et de la place du Commerce et le bar-restaurant Les Glycines situé Place de l'ancienne gare)

Recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueil périscolaire, locations diverses, bibliothèque), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) et à diverses subventions et allocations.

Depuis 2014, les collectivités ont été mises à contribution pour le redressement des finances publiques. A ce titre les dotations cumulées de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale et Dotation nationale de péréquation) sont passées de 285 936 € en 2013 à 211 004 € en 2018, soit une perte cumulée de dotation de 211 004 € sur cette période. Pour cet exercice 2020, les dotations à percevoir s'élèveront à 208 954€ contre 209 739 € en 2019.

En 2017, la création de la nouvelle Communauté de communes de la Dombes (issue de la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont) a eu un impact négatif sur la fiscalité directe locale (chapitre 73) compte-tenu du transfert de la fiscalité des entreprises et d'une part de la taxe d'habitation à cette structure.

Cet impact, ainsi que la prise en compte de transfert de charges, sont compensés par une attribution de compensation par la nouvelle communauté de communes qui s'élèvera à 171 224 € (chapitre 73) en 2020.

Chapitre	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
013 – Atténuation de charges	4 700	18 500
70 – Produits services et ventes	119 800	118 150
73 – Impôts et taxes	670 859	674 537
74 – Dotations et participations	256 220	240 220
75 – Autres produits gestion courante	43 280	47 280
77 – Produits exceptionnels	5 000	
Total recettes réelles	1 099 859	1 098 687
Opérations d'ordre	269 650	374 843
TOTAL	1 369 509	1 473 530

Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, ainsi que des prélèvements effectués par l'Etat au titre de différentes contributions à la solidarité entre collectivités.

Les charges de personnel représentent 47,76 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 12,81 agents équivalent temps plein permanents, auxquels il convient d'ajouter 1 contractuel à temps non complet.

Chapitre	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
011 – Charges à caractère général	280 235	280 280
012 – Charges de personnel	501 000	527 300
014 – Atténuation de produits	61 684	61 684
65 – Autres charges gestion courante	112 248	169 100
66 – Charges financières (intérêts)	17 540	15 400
67 – Charges exceptionnelles	800	300
68 – Dotations aux provisions	10 000	
022 – Dépenses imprévues	70 648	50 000
Total dépenses réelles	1 054 155	1 104 064
Opérations d'ordre	315 354	369 466
TOTAL	1 369 509	1 473 530

La fiscalité

Les taux d'imposition communaux de l'année 2019 sont reconduits pour les taxes foncières. Pour 2020 la fiscalité s'établi comme suit :

Bases et taux	Taxe d'habitation** (pour info)	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti	TOTAL
Bases effectives 2019	1 905 741	1 335 080	134 873	
Bases prévisionnelles 2020	1 959 000	1 374 000	136 500	
Variation des bases	+ 53 259	+ 38 920	+ 1 627	
Taux 2019	11,06	14,62	40,49	
Produits 2019	210 775	195 189	54 880	460 844
Taux 2020	11,06	14,62	40,49	
Produits 2020	216 665	200 879	55 269	472 813
Variation du produit	+ 5 890	+ 5 690	+ 389	+ 11 969

** Au titre de la réforme de la fiscalité directe locale (suppression de la taxe d'habitation compensée par l'Etat), dès cette année 2020, le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur ce taux qui est gelé sur celui appliqué en 2019.

Concernant la fiscalité des entreprises (cotisation foncière des entreprises et CVAE, entre autres), elle a fait l'objet d'un transfert en faveur de la communauté de communes à compter de 2017.

III – La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un ménage, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux de rénovation, acquisition d'un véhicule....

La section d'investissement du budget communal regroupe :

- en dépenses : toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : le produit de la taxe d'aménagement en lien sur les autorisations d'urbanismes délivrées (permis de constructions, autorisations préalables), les subventions consenties par différents financeurs pour la réalisation de projets, la récupération de la TVA sur les investissements et éventuellement la réalisation d'emprunts.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant en €</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant en €</i>
Remboursement d'emprunts (capital)	69 100	Affectation sur résultat de fonctionnement 2019	92 018
Travaux de bâtiments	1 017 509	Récupération TVA (FCTVA)	65 521
Travaux de voirie	232 000	Cessions d'immobilisations	
Acquisition de mobilier et matériel	99 300	Taxe d'aménagement	5 000
Acquisitions immobilières	71 000	Subventions	270 100
Annuités EPF Ain	60 000	Emprunt (compris prêt relais)	980 000
Remboursement taxe d'aménagement	22 000	Autres recettes	4 985
Autres	11 300		
Total dépenses réelles	1 582 209	Total recettes réelles	1 417 624
Déficit 2019	204 881	Virement de la section de fonctionnement	350 246
		Ecritures d'ordre (amortissements)	19 220
Total général	1 787 090	Total général	1 787 090

Les principaux projets de l'année 2020 :

Bâtiments :

- Transfert de la mairie 150 place des Chanoinesses dans le cadre d'un marché global de performance (670 100 €),
- Aménagement d'une traboule située 205 Grande rue et Place du Chapitre : 63 000 €,
- Extension du centre de secours : 22 500 €
- Eglise (réfection toiture et clocher) : 172 572 €,
- Eglise (réfection de vitraux) dans le cadre du legs ROUX : 8 000 €,
- Travaux mise aux normes accessibilité (Bâtiment foot-boules) : 41 000 €,
- Extension du local boules : 20 000 €,

Voirie :

- Travaux de réfection de voirie communale : 45 000 €,
- Aménagement cœur du village (Parking au Sud de la salle des fêtes - espaces aux abords de la bibliothèque – Parvis de la salle de salle des fêtes –Allée Michel Revol) : 179 000 €,

Mobilier et matériel :

- Mobilier et équipement nouvelle mairie : 40 000 €
- Passage en windows 10 du parc informatique (mairie-écoles-bibliothèque....) : 20 000 €

Acquisitions immobilières (achat + frais) :

- Terrain consorts DEROCHE (Rue de la Poste) : 23 000 €
- Propriété partielle consorts BAILLET (205 Grande rue et Place du Chapitre) : 48 000 €

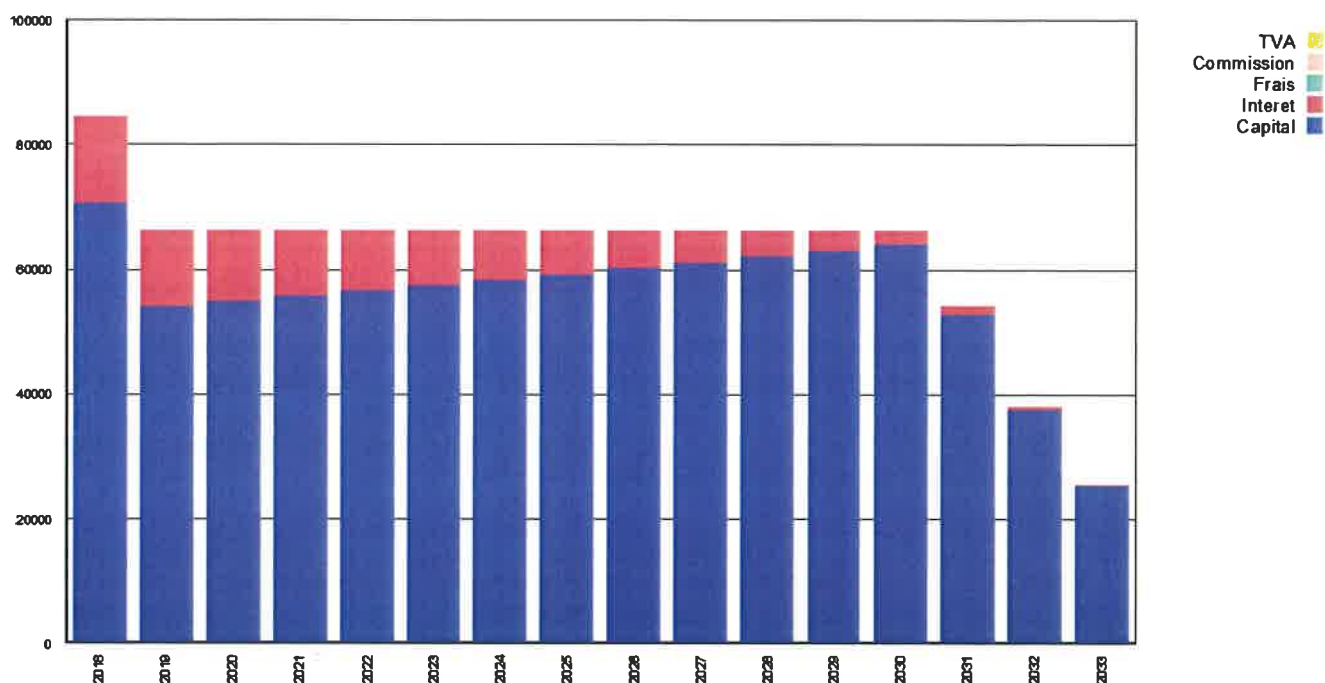
IV – L'endettement

Au 1^{er} janvier 2020 le capital des emprunts (3 emprunts en cours à taux fixe) restant dû s'élève à 767 974 €. L'annuité de l'exercice (capital : 54 873 € et intérêts : 11 413 €), s'élève à 66 286 €.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2019 est de 3,5 ans.

La souscription de deux emprunts nouveaux a été votée le 16 novembre 2019 (un prêt de 600 000 € sur 20 ans et un prêt de 380 000 € sur 2 ans). La réalisation de ces prêts interviendra au cours du 1^{er} semestre 2020.

Extinction de la dette (prêts en cours au 1^{er} janvier)



Par ailleurs, une garantie de la commune porte sur 13 prêts en cours, notamment pour la construction de logements sociaux, représentant une annuité à échoir de 55 747 €.

V – Les ratios

Ratios financiers

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
931652,00	1 080 016,00	694.544051	785,44

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	721.14	0,00
2	Produit des impositions directes / population	308.83	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	962.46	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	327.15	0,00
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population	98.1	0,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

L'autofinancement

- Epargne brute : elle correspond à l'excédent résultant de la section de fonctionnement, calculé par différence entre les produits réels (hors cession d'immobilisations) et les charges réelles, soit :

Recettes réelles.....	1 099 859
Dépenses réelles.....	- 1 104 064

Epargne brute prévisionnelle.....	- 4 205

- Epargne nette : elle correspond à la somme résultant de l'épargne brute déduction faite de l'annuité du capital de la dette, soit :

Epargne brute.....	- 4 205
Capital de la dette.....	- 54 873

Epargne nette prévisionnelle.....	- 59 078

VI – EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 527 300 €, représentant 47,76 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 12,81 agents équivalent temps plein permanents, auxquels il convient d'ajouter 1 contractuel à temps non complet.

Parmi les agents permanents, 1 agent est mis à disposition de la Communauté de communes de la Dombes, qui procède au remboursement de son salaire et des charges.

Service	Emplois permanents		Emplois non permanents	
	Temps complet	Temps non complet ou partiel	Temps complet	Temps non complet ou partiel
Secrétariat	2	1		
Service technique (Voirie)	3			
Restaurant scolaire		2		
Entretien locaux		1		
Enfance jeunesse (Ecoles/Périscolaire/Animation)	2	2		1
Agence Postale		1		
TOTAL	7	7		1

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service d'assainissement collectif est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques et humains.

Il se décompose en deux sections : la section d'exploitation (équivalent de la section de fonctionnement du budget principal) et la section d'investissement.

La section d'exploitation

Elle s'élève à 100 315 € pour les dépenses et à 151 520 € pour les recettes, soit un suréquilibre de 51 205 €.

La section d'investissement

Elle s'élève à 148 336 € pour les dépenses et à 179 198 € pour les recettes, soit un suréquilibre de 30 862 €.

Outre les opérations relatives aux écritures d'amortissement, les dépenses sur cette section sont constituées d'une ligne de crédits de 37 586 € pour la poursuite des études diagnostic du réseau et de la station d'épuration et 49 500 € pour des travaux d'extension et d'amélioration du réseau.

Ce budget est désendetté.


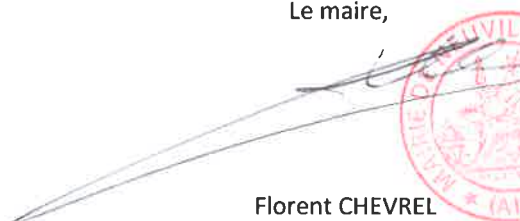
BUDGETS CONSOLIDES 2020

Budget	Section	Année 2019 (BP + DM)*		Année 2020 (BP)*	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	1 384 409	1 384 409	1 473 530	1 473 530
	Investissement	1 726 146	1 726 146	1 787 090	1 787 090
Assainissement collectif	Exploitation	83 560	142 270	100 315	151 520
	Investissement	98 750	152 001	148 336	179 198
TOTAL GENERAL		3 292 865	3 404 826	3 509 271	3 591 338

* BP : budget primitif / DM : décisions modificatives

Fait à Neuville-les-Dames, le 23 avril 2020

Le maire,



Florent CHEVREL